

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 septembre 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 18 septembre 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur d'appeler l'attention sur ma lettre du 2 avril 2003 (S/2003/494) et son annexe, transmettant un rapport complémentaire présenté par la Namibie au Comité contre le terrorisme conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Ayant examiné attentivement ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies pour faire part de ses observations préliminaires. Il a demandé à la Namibie une réponse, sous la forme d'un troisième rapport, d'ici au 27 octobre 2003.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

